

Les annonces de Stanislas Guerini pour les fonctionnaires : une provocation !

18 juillet 2023

Le gouvernement a annoncé des mesures de revalorisation des agent-es public au 1^{er} juillet 2023 et au 1^{er} janvier 2024, tellement indignes qu'elles confinent à la provocation. Alors que le gouvernement parle d'attractivité de la fonction publique, ses dernières mesures accélèrent encore le déclassement d'une fonction publique de plus en plus désertée.

Les annonces de Stanislas Guerini...

- Revalorisation du point d'indice de 1,5 à partir du 1^{er} juillet 2023.
- 1^{er} janvier 2024 : hausse forfaitaire de cinq points d'indice net la valeur de chaque échelon : soit environ 25 euros brut en moyenne/mois.
- Prime « de pouvoir d'achat » dégressive, entre 300 et 800 euros en une fois, défiscalisée et exemptée de cotisation sociale, et seulement pour les agent-es touchant moins de 3 250 euros brut par mois (1,85x le SMIC, soit 50 % des agents de l'État).
- Ajustement des grilles C et B pour qu'elles commencent juste au-dessus du SMIC.
- Reconduction pour 2023 de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (Gipa)

... ne sont que des cache-misères provocateurs :

- L'augmentation de 1,5 % du point d'indice en 2023, alors que l'inflation sera entre 5 et 6 %, entérine la paupérisation des fonctionnaires : c'est encore plus de 3 % que nous allons perdre en 2023 !
- Non seulement le déclassement de la fonction publique ne s'arrête pas, mais il s'accélère ! Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SMIC a augmenté de 13,5 %, 10 points de plus que le traitement des fonctionnaires ;
- **Depuis 2000, c'est plus de 27 % de pertes cumulées dans la fonction publique, soit de 312 à 1747€ de pertes mensuelles selon les grades !**
- La prime « pouvoir d'achat » est défiscalisée et sans cotisations sociales : elle ne compte ni pour la retraite ni pour la sécu ;
- L'écrasement des grilles continue : l'amplitude de la grille C1 n'est plus que de 20 points au lieu de 40, soit à peine plus d'un point par an en moyenne. Les adjoint-es, les technicien-nes, les secrétaires n'ont plus d'évolution de carrière, dorénavant !
- Pour les agent-es de catégorie A (Bac+2), la situation est à peine meilleure : la grille des Assistant-Ingénieurs commence à 2 % au-dessus du SMIC, celles des Ingénieurs d'Études et des Certifiés à 8 % au-dessus du SMIC, celle des Maîtres de conférence à 32 %...

Une dégradation du service public et des conditions de travail en point de mire

Les conséquences de ces attaques incessantes deviennent catastrophiques : de moins en moins de travailleurs et de travailleuses sont volontaires pour entrer dans la fonction publique :

- en 2023, comme en 2022, de nombreux postes d'enseignant-es mis aux concours n'ont pas été pourvus ;
- dans nos universités, les difficultés de recrutement de personnels administratifs et techniques conduisent à un nombre croissant de postes vacants, augmentant encore la charge de travail, jusqu'à l'épuisement au travail ;
- chez les étudiant-es également, l'attractivité s'effondre : le nombre d'étudiant-es qui ont commencé une thèse cette année baisse de 4 %, et s'effondre littéralement en science (math, chimie, matériaux...) ;
- sans parler de l'hôpital, de l'entretien des routes, des jardins, des bâtiments publics, de l'assistance aux citoyens.

C'est donc l'ensemble des services publics qui sont dorénavant menacés...

Dernière minute, la provocation continue au MESR ! Nous apprenons lors d'une réunion le 17 juillet qu'il n'y aura aucun coup de pouce sur l'enveloppe dérisoire prévue pour réviser l'indemnitaire des personnels ITRF et de bibliothèque : 2,2 millions d'€, ce qui ferait ... 4,59 € brut par mois et par agent ! Le ministère, considérant que les agent-es de catégorie C sont servis par les mesures Guérini, propose donc de cibler sur les seuls catégories B (+20 € brut par mois et par agent-e de catégorie B). Il restera 1,2 millions d'€ de « *reconnaissance de l'expertise* » pour les 28 000 agent-es restant, versés à discrétion des Directeurs Généraux des Services... La « convergence » entre établissements est repoussée aux calendes grecques. **Le ministère refuse de transmettre aux travailleur-ses le résultat de l'enquête qu'il a menée chiffrant les écarts considérables de primes versées selon les établissements.** Pour le même grade et le même travail, ces différences s'élèvent à plusieurs centaines d'euros par mois !

Et pendant ce temps...

70 milliards de dividendes distribués en 2022 par le CAC 40...

157 milliards d'aides par an aux entreprises, sans contrepartie sociale, environnementale...

Et en 2023, la fête continue...

Il est temps de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour arrêter l'hémorragie avant l'effondrement.
La CGT FERC Sup revendique :

- Une augmentation de 400 € mensuels pour tous et toutes ;
- Une augmentation immédiate de 20 % du point d'indice, et son indexation sur le coût de la vie.
- Une révision de l'ensemble des grilles pour redonner de la valeur aux qualifications et du sens à la carrière :
 - la garantie de doubler son salaire sur l'ensemble de la carrière ;
 - un début de carrière entre 1,2x et 2,3x le SMIC selon les diplôme, du CAP au doctorat...
 - L'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter les pensions de retraite.